

VILLE DE COMBS-LA-VILLE**Tarif du 1^{er} JANVIER 2021**

(TVA à inclure sur les quittances : 20%)

DROITS DE PLACELe MÈTRE LINEAIRE de façade marchande, sur ALLÉE PRINCIPALE, TRANSVERSALE OU DE PASSAGE :

	<u>ABONNES</u>	<u>NON ABONNES</u>
<u>PLACES COUVERTES :</u>		
pour une <u>PROFONDEUR MAXIMALE</u> de :		
2,00 mètres	4,25 € HT	4,94 € H.T.
2,50 mètres	5,31 € HT	6,18 € H.T.
3,00 mètres	6,38 € HT	7,41 € H.T.
<u>PLACES DÉCOUVERTES :</u>		
pour une <u>PROFONDEUR MAXIMALE</u> de :		
2,00 mètres	3,31 € HT	4,00 € H.T.
2,50 mètres	4,14 € HT	5,00 € H.T.
3,00 mètres	4,97 € HT	6,00 € H.T.
<u>MARCHES THEMATIQUES</u>		
pour une <u>PROFONDEUR MAXIMALE</u> de 2 mètres		
tarif adapté au thème, d'un minimum de	5,50 € HT	
et ne pouvant excéder	16,47 € HT	

TARIFS APPLIQUES A TITRE EXPERIMENTAL DU 01/01/21 AU 30/06/21

<u>PLACES DÉCOUVERTES :</u>	<u>NON ABONNES</u>
Le mercredi (quelque soit la profondeur):	1 € H.T
Le samedi (quelque soit la profondeur) :	2,5 € H.T
<i>Durant la période expérimentale les autres tarifs fixés ci-dessus restent inchangés.</i>	

REDEVANCE D'ANIMATION ET DE PUBLICITE*modifié par la délibération du 20 mars 2021*

Le <u>METRE LINEAIRE</u> , PAR SÉANCE (commerçants abonnés)	0,55 € HT
---	-----------

REGLEMENT PAR CHEQUE :Les COMMERCANTS ABONNES ayant plus d'UN AN D'ANCIENNETE sont autorisés à régler par chèque au-delà d'un montant d'abonnement de **109,63 €**